



Method, le 13 février 2017

**MUNICIPALITÉ
de
1438 MATHOD**

Case postale 52

Tél. 024 459 18 12
Fax 024 459 24 64
www.method.ch

Au Conseil Général
Du 13 mars 2017

Préavis municipal N° 13

Demande de crédit complémentaire au budget 2017 de CHF 500'000.00 pour les travaux de réfection du Pont du Mujon.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Buts du projet

La réfection du pont du Mujon vise à :

- mettre en conformité cet ouvrage datant de 1925 et présentant de nombreux dégâts, mis en évidence dans l'expertise réalisée par un ingénieur civil.
- permettre le croisement de deux véhicules 40 tonnes sur le pont, aussi bien en termes de gabarit mais également de portance.
- profiter des subventions cantonales à nouveau disponibles (taux proche de 50% pour Method) (crédit octroyé pour la période 2014-2020).

2. Devis général des travaux

Le devis général des travaux est basé sur l'appel d'offres réalisés auprès d'entreprises de génie civil en mars 2016 ainsi que différents devis et prix connus des bureaux mandataires yverdonnois, Richardet et associés et Jaquier-Pointet SA.

Le récapitulatif du devis, joint en annexe, se monte à CHF 500'000.00 TTC.

2.1 Subventions cantonales

Dès 2014, le moratoire sur le subventionnement des routes cantonales en traversée de localité prévu à l'art. 56 de la loi sur les routes (LROU) a été levé et des subventions cantonales sont à nouveau octroyées pour l'entretien des routes et des ouvrages d'art.

Le taux de subventionnement dépend du type de travaux, du nombre de véhicules jour et de la capacité financière de la commune. Pour Method, ce taux est de :

- 50% pour la réfection du pont du Mujon (ouvrage d'art)

Le montant de la subvention cantonale représente environ CHF 250'000.00. Le montant exact de la subvention sera connu après validation du dossier par le Conseil d'Etat.

2.2 Dépenses thématiques

Les communes ont la possibilité de récupérer, par le biais de la péréquation directe, une partie des montants engagés pour tout ce qui concerne le périmètre des routes et des

transports. Le montant récupéré équivaut à environ 70 % (taux 2016) des dépenses thématiques qui dépassent les 8 points d'impôts communaux.

3. Incidences financières

3.1 Coût des travaux

Le montant total des travaux se monte à **CHF 500'000.00 TTC**, avant déduction des subventions cantonales estimées à environ **CHF 250'000.00**. Le coût de ces travaux sera financé par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Au niveau comptable, les charges seront imputées directement sur le compte de fonctionnement no 430.314.20 « entretien des routes » et compensées par un prélèvement sur le fond de réserve « routes » no 9282.04 et sur le fond de réserve « travaux futurs » N° 9282.05.

3.2 Coût de l'emprunt

Le coût de l'emprunt (amortissement + intérêt) représente une charge annuelle moyenne d'environ CHF 30'000.00 pendant 20 ans.

4. Conclusion

Ces travaux, profitant de subventions importantes, permettront d'améliorer les conditions de trafic sur le Pont, en permettant le croisement simultané de 2 poids-lourds. Ils garantiront également la sécurité de l'ouvrage par une mise aux normes, tout en bénéficiant de larges subventions.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MATHOD

- Vu le préavis municipal no 13 : demande de crédit complémentaire au budget 2017 de Frs 500'000.00 pour les travaux de réfection du Pont du Mujon.
- Entendu le rapport de la commission de gestion-finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection du Pont du Mujon ;

Article 2 : Un crédit de CHF 500'000.00 lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : Cette dépense sera financée par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;

Article 4 : Cette charge sera imputée au compte de fonctionnement no 430.314.20 « entretien des routes » ;

Article 5 : Cette charge sera compensée par un prélèvement sur le fond de réserve « routes » no 9282.04 et sur le fond de réserve « travaux futurs » no 9282.05.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2017.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire



E. Piguet

C. Gaillard

Annexe : récapitulatif du devis

Richardet et associés SA
Avenue de Grandson 62A
1400 Yverdon-les-Bains

DEVIS ESTIMATIF du 27.01.2017

Pont RC 276 b sur le Mujon à Method

Reconstruction d'un nouvel ouvrage

CFC	Descriptif	Montant HT CHF	Montant TTC CHF
			8.00%
	Travaux de génie civil, selon soumission du 29.03.2016 de l'entreprise Ernest Gabella SA	320'000	
	Travaux de génie civil, tente de protection selon séance d'adjudication du 24.08.2016	3'000	
	Travaux en régie (~ 5%)	16'000	
	Paysagiste	4'000	
	Serrurier	17'000	
	Honoraires, dès le 01.01.2017	39'000	
	Sous-total	399'000	431'000
	Divers et imprévus (~ 15%)	60'000	65'000
TOTAL Pont RC 276 b sur le Mujon à Method		459'000	496'000

Remarque:

Le devis ci-dessus est basé sur les prix bruts selon la soumission de l'entreprise Ernest Gabella SA, sans rabais ni escompte